

Troisième recensement général de la population au Burundi

PANA, 20/07/2008 Le troisième Recensement général de la population et de l'habitation (RGPH III) aura lieu au Burundi du 16 au 31 août 2008, apprend-on de source officielle à Bujumbura. L'exécution du projet a été confiée par le ministre de l'Intérieur et de la Sécurité publique à un Bureau central de recensement (BCR) qui bénéficie, à son tour, de l'assistance technique d'un expert international mis à disposition par le Fonds des Nations unies pour la population (FNUAP), selon les mêmes sources.

Le coût prévisionnel de l'opération est d'environ 8,5 millions de dollars US, peut-on lire dans un document de présentation générale des activités du troisième Recensement de la population et de l'habitation émanant du BCR. Les fonds nécessaires proviennent, d'une part, de l'Etat burundais et, d'autre part, des organisations internationales telles que le FNUAP, l'Union européenne (UE), la coopération britannique et le Fonds des Nations unies pour l'enfance (UNICEF), selon toujours le BCR. Le Burundi n'avait pas organisé de nouveau recensement depuis 1990 à cause de l'instabilité politique de ces dernières années, peut-on encore lire dans le document du BCR. Les deux premiers recensements de la République du Burundi ont été réalisés, respectivement, en 1979 et 1990. La décennie suivante a été caractérisée par une guerre civile sans précédent qui a beaucoup faussé les données démographiques et socio-économiques du pays par des tueries massives et des destructions de biens matériels. Les Nations unies recommandent normalement aux gouvernements de réaliser un Recensement général de la population et de l'habitation tous les dix ans, mais le Burundi n'a pas pu respecter la périodicité décennale pour des raisons d'instabilité politique et de manque de moyens financiers, explique-t-on toujours du côté du BCR. L'objectif général du troisième recensement est de "contribuer à l'amélioration de la connaissance de la situation démographique du pays et de sa dynamique afin de faciliter la prise en compte des variations démographiques dans les programmes et stratégies de développement", d'après toujours les organisateurs. Dans le détail, on devrait, en outre, disposer d'informations chiffrées sur les effectifs de la population par province, commune, colline et quartier ventilés par sexe et âge, précise encore le document du BCR. Le recensement s'intéressera également aux effectifs de la population des groupes spécifiques tels que les orphelins, les handicapés, les rapatriés, les enfants d'âge scolaire ou encore les personnes d'âge électoral. Les agents recenseurs iront plus loin encore en s'intéressant à la composition de la population selon diverses autres caractéristiques, comme le sexe, l'âge, l'état matrimonial, la nationalité, la religion et le type de handicap. D'autres informations chiffrées attendues du recensement porteront sur les caractéristiques des habitations, les conditions de logement et le cadre de vie des ménages (nombre moyen de personnes vivant dans un ménage, pourcentage de personnes chef de ménage, proportion de ménages d'une, deux, trois, quatre personnes ou plus, proportion de ménages par sexe, par femme et proportion de ménages dirigés par un enfant), selon toujours le BCR. La publication des résultats préliminaires du dénombrement de population est prévue pour la fin du mois de septembre 2008, tandis que le traitement informatique et l'analyse des données collectées s'étendront sur la seconde moitié de l'année 2009 et une bonne partie de 2010, précise le BCR.